

## LES HEURES CALCULEES

Dans les heures calculées on trouve les rubriques suivantes :

Heures Au Contrat indique le nombre d'heures contractuelles indiquées sur la fiche signalétique du salarié.

Cet élément doit impérativement reprendre le temps de travail indiqué sur le contrat du salarié.

Heures Prévues indique le nombre d'heures calculées pour le mois en fonction du roulement de base enregistré pour le salarié.

Heures Non Prévues correspond aux heures modifiées sur le planning de la personne.

Heures Non Effectuées correspond aux heures que la personne n'a pas effectuées, soit pour modification de planning, soit pour absence.